

Offre de remboursement des frais de transfert du PEA

Offre promotionnelle **“TRANSFERTOFRAS”** valable du 13/03/2024 au 11/09/2024. Pour tout transfert total d'un PEA depuis un établissement externe vers Yomoni, vos frais de transfert sont remboursés dans leur totalité, sur présentation de la facturation des frais effectuée par l'établissement d'origine du PEA. Le remboursement ne pourra pas excéder le montant maximum de frais de transfert du PEA défini par la loi, soit 150€ TTC maximum.

Afin de bénéficier du remboursement de ces frais, le client devra renseigner le code **“TRANSFERTOFRAS”** lors de son parcours de souscription et transmettre, au plus tard dans les 3 mois suivant le transfert effectif du compte, au service client et par email à l'adresse hello@yomoni.fr le justificatif montrant les frais de transfert pratiqués par l'établissement d'origine (relevé montrant le montant des frais de transfert ainsi que la valorisation des titres et des espèces du portefeuille).

Le remboursement aura lieu au plus tard 60 jours après réception du dossier complet par le service client, sous réserve que le compte soit toujours ouvert et alimenté à cette date. Le remboursement aura lieu sur le compte courant lié au compte Yomoni du client.

Offre valable pour les nouveaux clients et clients existants de Yomoni. L'offre n'est pas cumulable avec d'autres offres. Le dossier complet avec l'ensemble des pièces justificatives devra être fourni au plus tard 3 mois après le transfert effectif du compte afin que Yomoni puisse procéder au remboursement. Au-delà de 3 mois, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

